

Accords douaniers et commerciaux avec les pays du Commonwealth, 31 décembre 1964 (fin)

Pays	Accord	Dispositions
KENYA.....	L'accord commercial anglo-canadien de 1937 demeure en vigueur. GATT en vigueur le 12 décembre 1963.	Le Canada accorde le régime de préférence britannique au Kenya. Échange du régime de la nation la plus favorisée.
MALAISIE.....	L'accord commercial anglo-canadien de 1937 demeure en vigueur. GATT en vigueur le 16 septembre 1953.	Échange du régime de préférence.
MALAWI.....	L'accord commercial de 1958 avec l'ancienne Fédération de la Rhodésie et du Nyassaland demeure en vigueur. GATT en vigueur le 6 juillet 1964.	Échange du régime de préférence.
MALTE.....	L'accord commercial anglo-canadien de 1937 demeure en vigueur. GATT en vigueur le 21 septembre 1964.	Échange du régime de préférence britannique.
NIGÉRIA, FÉDÉRATION DU.....	L'accord commercial anglo-canadien de 1937 demeure en vigueur. GATT en vigueur le 1 ^{er} octobre 1960.	Le Canada accorde le régime de préférence britannique au Nigéria. Échange du régime de la nation la plus favorisée.
NOUVELLE-ZÉLANDE.....	Accord commercial signé le 23 avril 1932; en vigueur le 24 mai 1932. GATT en vigueur le 26 juillet 1948.	Échange de préférences spéciales à l'égard d'une liste de produits et du régime de préférence britannique à l'égard des autres articles. Dénonciation moyennant avis de six mois.
OUGANDA.....	L'accord commercial anglo-canadien de 1937 demeure en vigueur. GATT en vigueur le 9 octobre 1962.	Le Canada accorde le régime de préférence britannique à l'Ouganda. Échange du régime de la nation la plus favorisée.
PAKISTAN.....	Le Canada accorde unilatéralement le régime de préférence britannique, mais sans obligation contractuelle. GATT en vigueur le 30 juillet 1948.	Le Canada accorde au Pakistan le tarif de préférence britannique. Échange du régime de la nation la plus favorisée.
RÉPUBLIQUE UNIE DE TANZANIE.	L'accord commercial anglo-canadien de 1937 demeure en vigueur. GATT en vigueur le 9 décembre 1961 pour la Tanganika et étendu au Zanzibar lors de la formation de la République unie le 23 avril 1964.	Le Canada accorde le régime de préférence britannique à la République unie de Tanzanie. Échange du régime de la nation la plus favorisée.
RHODÉSIE.....	L'accord commercial de 1958 avec l'ancienne Fédération de la Rhodésie et du Nyassaland demeure en vigueur. GATT en vigueur en Rhodésie du Sud le 19 mai 1948; étendu à la Fédération le 29 octobre 1954; retour au GATT le 1 ^{er} janvier 1964.	Échange du régime de préférence.
SAMOA OCCIDENTALES.....	L'accord commercial de 1932 avec la Nouvelle-Zélande demeure en vigueur.	Échange du régime de préférence britannique et d'un régime tarifaire préférentiel pour certaines marchandises.
SIERRA LEONE.....	L'accord commercial anglo-canadien de 1937 demeure en vigueur. GATT en vigueur le 27 avril 1961.	Échange du régime de préférence.
TRINITÉ ET TOBAGO.....	L'accord commercial du Canada avec les Antilles anglaises demeure en vigueur. GATT en vigueur le 31 août 1962.	Échange de préférences tarifaires ^{sp} spéciales. Dénonciation moyennant avis de six mois.
ZAMBIE.....	L'accord commercial de 1958 avec l'ancienne Fédération de la Rhodésie et du Nyassaland demeure en vigueur. GATT en vigueur <i>de facto</i> pour une période de deux ans à compter du 24 octobre 1964.	Échange du régime de préférence. Échange du régime de la nation la plus favorisée.